

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 26 JUIN 2025

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGault, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER  
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Laurence ABEL RODET  
Mme Kamila BOUHASSANE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

## 11

### **FINANCES : VIII. Affectation résultat Budget Principal et Budgets Annexes** **M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Il appartient à notre assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques.

La balance générale du compte administratif qui récapitule l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées dans l'année 2024 fait apparaître les résultats suivants.

#### **1 - Budget Principal :**

<i>Calcul du résultat de l'exercice 2024</i>			
		Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>			
	Prévisions	182 917 266,03 €	182 917 266,03 €
	Réalisations	167 123 830,16 €	184 580 929,28 €
	<b>Excédents de clôture</b>		<b>17 457 099,12 €</b>
<i>Section d'investissement</i>			
	Prévisions	94 620 769,92 €	94 620 769,92 €
	Réalisations	69 742 895,17 €	78 173 656,16 €
	<b>Excédents de clôture</b>		<b>8 430 760,99 €</b>

<i>Solde de Fonctionnement Exercice Précédent</i>	2 950 000,00 €
<i>Solde d'investissement Exercice Précédent</i>	- 5 048 751,82 €

<i>Affectation (hors 1068)</i>		
<i>002 (fonctionnement)</i>		<b>20 407 099,12 €</b>
<i>001 (Investissement)</i>		<b>3 382 009,17 €</b>

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **3 382 009,17 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 2 950 000 € en 2023), le résultat de l'exercice 2024 est un excédent de **20 407 099,12 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2024 du Budget Principal :

- en excédent reporté à la section de fonctionnement : 8 548 258,79 €
- au déficit de la section d'investissement : 11 858 840,33 €.

## 2 - Budgets annexes

### a. Chambre Funéraire :

<i>Calcul du résultat de l'exercice</i>			
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	Prévisions	272 229,00 €	494 019,34 €
	Réalisations	185 151,77 €	96 509,02 €
	<b>Excédents de clôture</b>	-	<b>88 642,75 €</b>
<b>Section d'investissement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	Prévisions	7 074,00 €	114 994,03 €
	Réalisations	- €	5 895,29 €
	<b>Excédents de clôture</b>		<b>5 895,29 €</b>
<b>Solde de Fonctionnement Exercice Précédent</b>			221 890,34 €
<b>Solde d'investissement Exercice Précédent</b>			107 920,03 €
<i>Affectation (hors 1068)</i>			
<b>002 (fonctionnement)</b>			<b>133 247,59 €</b>
<b>001 (Investissement)</b>			<b>113 815,32 €</b>

Pour la section d'investissement, sans restes à réaliser au 31/12/2024 et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **113 815,32 €**.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 221 890,34 € en 2023), le résultat de l'exercice 2024 est un excédent de **133 247,59 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

### b. Locations Commerciales :

<i>Calcul du résultat de l'exercice</i>			
		Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	Prévisions	942 543,00 €	1 410 771,71 €
	Réalisations	585 918,44 €	464 328,45 €
	<b>Excédents de clôture</b>	-	<b>121 589,99 €</b>
<i>Section d'investissement</i>		Dépenses	Recettes
	Prévisions	149 360,60 €	298 412,56 €
	Réalisations	107 027,77 €	23 917,69 €
	<b>Excédents de clôture</b>	-	<b>83 110,08 €</b>

<i>Solde de Fonctionnement Exercice Précédent</i>	487 628,71 €
<i>Solde d'investissement Exercice Précédent</i>	184 535,56 €

<i>Affectation (hors 1068)</i>		
<i>002 (fonctionnement)</i>		<b>366 038,72 €</b>
<i>001 (Investissement)</i>		<b>101 425,48 €</b>

Pour la section d'investissement, sans restes à réaliser au 31/12/2024 et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **101 425,48 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 487 628,71 € en 2023), le résultat de l'exercice 2024 est un excédent de **366 038,72 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

### c. Crématorium :

<i>Calcul du résultat de l'exercice</i>			
<i>Section de fonctionnement</i>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	Prévisions	688 735,00 €	1 458 946,33 €
	Réalisations	492 089,50 €	712 782,19 €
	<b>Excédents de clôture</b>		<b>220 692,69 €</b>
<i>Section d'investissement</i>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	Prévisions	1 098 832,23 €	1 226 127,43 €
	Réalisations	626 238,04 €	240 944,07 €
	<b>Excédents de clôture</b>	-	<b>385 293,97 €</b>
<i>Solde de Fonctionnement Exercice Précédent</i>			771 661,33 €
<i>Solde d'investissement Exercice Précédent</i>			220 913,43 €
<i>Affectation (hors 1068)</i>			
<i>002 (fonctionnement)</i>			<b>992 354,02 €</b>
<i>001 (Investissement)</i>		-	<b>164 380,54 €</b>

Pour la section d'investissement, sans restes à réaliser et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice représente un déficit de **164 380,54 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 771 661,33 € en 2023), le résultat de l'exercice 2024 représente un excédent de **992 354,02 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2024 du Budget Crématorium :

- en excédent reporté à la section de fonctionnement : 500 000,00 €
- au déficit de la section d'investissement : 492 354,02 €.

**d. Restauration Scolaire :**

<i>Calcul du résultat de l'exercice</i>			
<i>Section de fonctionnement</i>		Dépenses	Recettes
	Prévisions	4 730 893,79 €	5 462 177,61 €
	Réalisations	4 193 051,76 €	3 552 082,03 €
	<b>Excédents de clôture</b>	-	<b>640 969,73 €</b>
<i>Section d'investissement</i>		Dépenses	Recettes
	Prévisions	578 689,00 €	1 182 227,68 €
	Réalisations	350 650,85 €	165 002,75 €
	<b>Excédents de clôture</b>	-	<b>185 648,10 €</b>

<i>Solde de Fonctionnement Exercice Précédent</i>	1 211 358,61 €
<i>Solde d'investissement Exercice Précédent</i>	601 038,68 €

<i>Affectation (hors 1068)</i>		
<i>002 (fonctionnement)</i>		<b>570 388,88 €</b>
<i>001 (Investissement)</i>		<b>415 390,58 €</b>

Pour la section d'investissement, sans restes à réaliser et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **415 390,58 €**.

Pour la section de fonctionnement, compte tenu des résultats reportés, (excédent de 1 211 358,61 € en 2023), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2023, présente un excédent de **570 388,88 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

### e. Activités Aquatiques :

<i>Calcul du résultat de l'exercice</i>			
		Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	Prévisions	5 300 295,98 €	6 295 305,10 €
	Réalisations	4 518 484,44 €	5 160 795,41 €
	<b>Excédents de clôture</b>		<b>642 310,97 €</b>
<i>Section d'investissement</i>		Dépenses	Recettes
	Prévisions	6 626 159,18 €	7 188 330,42 €
	Réalisations	4 689 300,41 €	2 618 034,18 €
	<b>Excédents de clôture</b>	-	<b>2 071 266,23 €</b>

<i>Solde de Fonctionnement Exercice Précédent</i>	1 047 166,10 €
<i>Solde d'investissement Exercice Précédent</i>	594 195,42 €

<i>Affectation (hors 1068)</i>		
<i>002 (fonctionnement)</i>		<b>1 689 477,07 €</b>
<i>001 (Investissement)</i>	-	<b>1 477 070,81 €</b>

Pour la section d'investissement, sans restes à réaliser et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice représente un déficit de **1 477 070,81 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés, (excédent de 1 047 166,10 € en 2023), fin 2024, le résultat représente un excédent de **1 689 477,07 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2024 du Budget Activités Aquatiques :

- en excédent reporté à la section de fonctionnement : 189 477,07 €
- au déficit de la section d'investissement : 1 500 000,00 €.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** les résultats 2024 du budget principal et des budgets annexes pour :

**Budget principal :**

- la somme de 11 858 840,33 € au financement de l'équilibre de la section d'investissement et d'opérations complémentaires (compte 1068) ;
- la somme de 8 548 258,79 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

**Budgets annexes :**

Chambre Funéraire

- la somme de 133 247,59 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Locations Commerciales

- la somme de 366 038,72 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Crématorium

- la somme de 492 354,02 € au financement de l'équilibre de la section d'investissement et d'opérations complémentaires (compte 1068) ;
- la somme de 500 000 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Restauration Scolaire

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- la somme de 570 388,88 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

#### Activités Aquatiques

- la somme de 1 500 000 € au financement de l'équilibre de la section d'investissement et d'opérations complémentaires (compte 1068) ;
- la somme de 189 477,07 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

- **PRECISE** que ces opérations seront décrites à la Décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes.

## **ADOPTE**

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Anne BERTRAND

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025**

**ACTE PUBLIE LE 03/07/2025**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :